

### Délibération **2022 CS 22** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RESPONSABLE DES ASSEMBLEES ET DU SECRETARIAT – CHARGE DE MISSION AUPRES DE LA DIRECTION – CATEGORIE A – ATTACHE TERRITORIAL**

L'an deux mille vingt-deux le 22 mars à 16h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 16 mars 2022, se sont réunis à la Maison du Livre à Bonnieux sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 59 votants :
- 37 membres titulaires présents ;
- 3 membres suppléants présents
- 19 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Delphine ROQUES, Monique CHABAUD, Sabrina CAIRE, Monique PAQUIN, Véronique MILESI, Valérie PEISSON, Michèle MALIVEL, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESSE-HOLDOWICZ, Laurie SARDELLA, Suzanne BOUCHET, Florelle BONNET, Noëlle TRINQUIER, Catherine SERRA.

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Pascal RAGOT, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Bernard BRIFFAULT, François DUPOUX, Patrice VARAIRE, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Jean AILLAUD, Christian CHIAPELLA

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Laurence DE LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL

Viviane DARGERIE à Madame Sabrina CAIRE

Marion MAGNAN à Madame Laurie SARDELLA

Elisabeth AMOROS à Madame Suzanne BOUCHET

##### **Monsieur**

Serge VANNEYRE à Monsieur Pascal RAGOT

Patrick MERLE à Monsieur Patrick PEYTHIEUX

Richard KITAEFF à Madame Delphine CRESP

Thierry RICHARME à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ

Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Sébastien TROUSSE

Michel NOUVEAU à Madame Véronique MILESI

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [www.parcduluberon.fr](https://www.parcduluberon.fr)

Didier CHAMPOURLIER à Madame Valérie PEISSON  
Antoine SCARDAMAGLIA à Monsieur Richard ROUZET  
Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Bernard BRIFFAULT  
Fabien GERVAIS-BRIAND à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER  
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD  
Jean-Pierre RICHARD à Monsieur Jean AILLAUD  
Frédéric SACCO à Madame Catherine SERRA  
Pierre FISCHER à Monsieur Christian CHIAPELLA

**Étaient excusés :**

**Madame**

Hélène BLEUZEN, Céline HAYOT, Catherine MASSE, Yolande PRIMO, Béatrice TERRASSON.

**Monsieur**

Philippe ANGELETTI, Emmanuel LUTHRINGER, Jacques MACHEFER, Thomas FIASCHI, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Sylvain D'APUZZO, Jérôme PELLEGRIN, Kevin ROLANDO, Michel GASQUET, Antoine HEIL

**Étaient absents :**

**Madame**

Laurence LE ROY, Béatrice VINCENT, Béatrice GRELET, Solange FOUVET, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Elisabeth JACQUES, Jacqueline BOUYAC, Solange PONCHON, Valérie DELPECH

**Monsieur**

Lionel MORARD, Jean-Luc MIOLA, Jacques PENSA, Grégory BALLIN, Georges FAUCOUNNEAU, Luc MILLE, Paul COPETE, Pierre POURCIN, Roland GIRAUD, Philippe DAUMAS, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jean-Pierre RIVET

**Était présente sans voix délibérative :**

**Madame** Jeanne BENIHYA VERDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité syndical en 2021 ;

Considérant le besoin de créer un poste de responsable des assemblées et du secrétariat, chargé de mission auprès de la Direction relevant de la catégorie hiérarchique A.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- **CREER** au tableau des effectifs à compter du 01/05/2022 un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux : responsable des assemblées et du secrétariat – chargé de mission auprès de la Direction ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente



Dominique SANTONI